

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 FEVRIER 2019

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 65

Votants : 72 (dont 7 procurations)

N°4 B/

**OBJET :**

ETAT  
D'AVANCEMENT DU  
SCHEMA DE  
MUTUALISATION  
ETABLIS POUR LA  
PERIODE 2015-2020

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture  
le : - 7 MARS 2019

Publiée ou notifiée  
le : - 7 MARS 2019

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - J. TERRACOL (à partir de la question n°4 A/), Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD - F. SENNEPIN - F. DUBESSAY - N. RAY - J. ROIG - J.M. GUERRE - C. CATARD - C. SEGUIN - F. SEMONSUT - P. COLAS - R. LOVATY - C. BERTIN - A. CORNE - F. HUGUET - J. COGNET - H. DUBOSCQ - P SEMET (de la question n°1 à la n°14 et à partir de la n°19) - JY. CHEGUT - MC. VALLAT - JM. LAZZERINI - N. COULANGE - A. GIRAUD - M. MONTIBERT - JD. BARRAUD - G. DURANTET - B. AGUIAR - C. FAYOLLE - G. MARSONI - C. DUMONT — E. GOULFERT - A. CHAPUIS - M. MERLE - C. BOUARD - P. BONNET - G. MAQUIN - C. MALHURET - E. VOITELLIER - YJ. BIGNON - B. KAJDAN (de la question n° à la n°1 à la n°4 C/) - M. JIMENEZ - JJ. MARMOL - S. FONTAINE - W. PASZKUDZKI - MO. COURSOL - JL GUITARD - F. SKVOR - M.J. CONTE (de la question n°1 à la n°9 D/ et à partir de la n°12) - C. LEPRAT - JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. J.P BLANC à C. CATARD - A. DAUPHIN à A. CORNE - J. BLETTERY à Mme COULANGE - M. GUYOT à Mme E. CUISSET, MC. STEYER à G. MAQUIN - C. GRELET à JJ. MARMOL - B. KAJDAN à JL. GUITARD (à partir de la question n°4 D/) - C. POMMERAY à F. SKVOR Conseillers Communautaires.

Absents représentés par leur suppléant : Mme et MM. M. MORGAND par M. S. DELABRE (de la question n°1 à la n°8 et à partir de la n°9 C/) - F. BOFFETY par J. THOMARAT, Conseillers Communautaires.

Absents excusés : Mme et MM. I. DELUNEL - F. SZYPULA, Vice-Présidents.

M. B. BAYLAUCQ - M. CHARASSE - JM. BOUREL, Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Vice-Président.

Monsieur le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 5211-39-1,

**Vu** la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

**Vu** les délibérations n°4A et 4B du Conseil Communautaire du 5 novembre 2015 concernant l'approbation du schéma de mutualisation des services de la communauté d'agglomération de vichy et la création de 6 services communs,

**Vu** la délibération n°9 B du Conseil Communautaire du 28 septembre 2017 actualisant le schéma de mutualisation adopté par le Conseil Communautaire du 5 novembre 2015,

**Considérant** que chaque année, préalablement au débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation doit faire l'objet d'une communication du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre à son organe délibérant,

**Vu** la délibération N° du 28 février 2019 portant acte du débat d'orientations budgétaires et le débat qui s'y rapporte,

**Vu** le document annexé à la convocation et au présent rapport :

- Information relative à l'état d'avancement du schéma de mutualisation établi pour la période 2015-2020,

Ouï l'exposé sur le rapport relatif à l'état d'avancement du schéma de mutualisation établi pour la période 2015-2020 présenté par Monsieur le Président et Monsieur le Vice-Président chargé des ressources humaines, des finances et de la mutualisation.

Le Conseil Communautaire ayant débattu,

Prend acte.

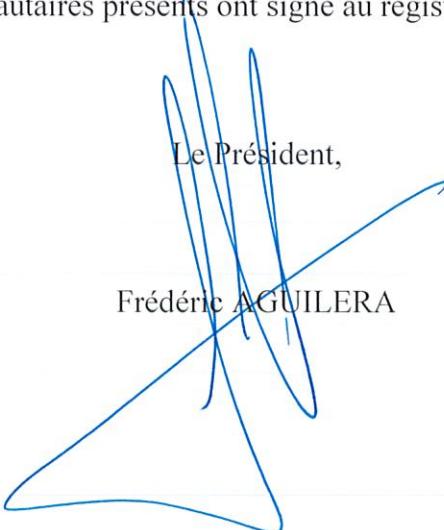
Le rapport relatif à l'état d'avancement du schéma de mutualisation établi pour la période 2015-2020 (annexé à la présente délibération) sera transmis à Mme la Sous-Préfète de Vichy et Madame la Trésorière Principale de Vichy.

Fait et délibéré, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 28 février 2019.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA





**VICHY COMMUNAUTÉ**



## **Information relative à l'état d'avancement du schéma de mutualisation 2015-2020**

**Conseil Communautaire du 28 février 2019**



# Cadre légal et réglementaire de l'information

- > 1ère adoption du schéma de mutualisation par délibération du 5/11/2015, sur la base d'un état des lieux, d'un recueil des besoins des communes, et d'une large concertation qui a permis de dégager des postes de mutualisation réalistes et pertinentes.
- > Mise à jour du schéma de mutualisation 2015-2020 par délibération du 28/09/2017, rendue nécessaire par la création du nouvel EPCI au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et l'élargissement des prestations proposées aux communes de l'ex CCM/B, ainsi que par les conclusions des diagnostics et travaux exploratoires menés au cours de l'année 2017 permettant d'envisager de nouvelles mutualisations d'ici 2020.
- > Le Président de l'EPCI établit un rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et ceux de ses communes membres, en application des dispositions de la loi RCT du 16/10/2010 et article L. 5211-39-1 du CGCT.
- > L'article L. 5211-39-1 du CGCT dispose également que chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire ou à défaut lors du volet du budget, l'avancement du schéma de mutualisation doit faire l'objet d'une communication du président de l'EPCI en conseil communautaire.



# Etat d'Avancement - Etape 1

## Développement de fonctions ressources partagées sur le territoire

- > Création du service commun ADS (autorisation droits des sols) effective depuis le 1er juillet 2015.
- > Création au 1<sup>er</sup> janvier 2016 de 6 services communs complémentaires pour les fonctions supports (finances, Ressources Humaines, Marchés, Juridique, Direction des Systèmes d'Information, Archives), portés par la communauté d'agglomération.
- > 109 agents permanents ont intégré ces 7 services communs, conformément aux prévisions du schéma.
- > Extension du périmètre d'intervention du service ADS au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (préinstruction et gestion des DIA) pour la ville de Vichy (transfert supplémentaire de 3 emplois).
- > Extension du périmètre fonctionnel de la DSi pour la ville de Cusset et Vichy au 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> juillet 2017 (transfert supplémentaire de 2 emplois).
- > Extension du périmètre d'intervention des services communs aux ex-communes de la CCMB à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, dans des conditions strictement similaires à celles qui prévalaient pour l'ex communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier
- > Finalisation de la création d'un service commun en matière d'ingénierie Voirie-Bâtiments pour la ville de Vichy et Vichy Communauté au 1<sup>er</sup> janvier 2018, porté par la ville de Vichy. 16 agents permanents sont concernés.
- > Toutes les orientations fixées au schéma de mutualisation ont été mises en œuvre, conformément à ce qui avait été inscrit au schéma initial.
- > Nombre de personnels déjà concernés par la mutualisation : 125



# Bilan intermédiaire - Etape 1

## Développement de fonctions ressources partagées sur le territoire

- > Les évaluations financières brute réalisées depuis 2016 confirment, compte tenu des économies d'échelle réalisées, combinées aux évolutions organisationnelles (qui s'accompagnent du développement de certaines fonctions), d'un gain de 12% sur la masse salariale des services communs pour la ville de Vichy (232 k€), de 10% pour la ville de Cusset (59k€), de 8% pour la ville de Bellerive (33k€), et de 3% pour l'EPCI (58 k€).
  - > Pas de modifications effectuées des règles de prise en compte de ces mises en commun par imputation sur les attributions de compensation (maintien de la prise en charge partielle des masses salariales transférées au titre des services rendus à titre gracieux par les 3 communes ayant transféré leur personnel, arrêtée à 92/8 en pourcentage).
  - > Déploiement globalement satisfaisant au regard des conditions innovantes de mise en œuvre, des délais d'appropriation nécessaires, et des schémas de développement qualitatif opérés depuis la mise en œuvre du schéma, en dépit d'évaluations individuelles contrastées.
  - > Ajustement de l'organisation des services communs (septembre 2017) au terme d'une évaluation qualitative des conditions de déploiement auprès des communes et personnels concernés au cours de l'année 2017.
  - > Organisations en cours de consolidation après 3 années de fonctionnement : des réajustements organisationnels ont été effectués et se poursuivent à ce jour à effectifs constants prévus au schéma de mutualisation, sans imputation sur les communes ayant transféré du personnel.
  - > Une évaluation qualitative et quantitative des conditions de mise en œuvre de ces services sera réalisée en fin d'année 2019, en lien avec les communes concernées, préfigurant la fin des conventions de services communs et la réalisation d'un bilan détaillé du schéma.



# Perspectives de développement - Etape 1

Mise en œuvre d'autres services mutualisés ou transferts de compétences

- > **Évolutions sur la période 2019-2020 :** extension du périmètre d'intervention de la Direction mutualisée des Ressources Humaines au 2ème trimestre 2019 :

- Accompagnement et mise en œuvre du plan de formation de territoire une fois finalisé et approuvé par le conseil communautaire (mars 2019), pour 2019 et 2020, à destination des 39 communes du territoire (1 500 agents concernés dont 1 250 gérés par la DRH) et le CNFPT, en appui des conventions de mutualisation des actions de formation adoptées par délibération du conseil communautaire du 13/12/2018.
  - ⇒ Démarche expérimentale à l'échelle nationale
- Rapprochements opérés depuis la fin d'année 2018 entre les DRH de Vichy Communauté et du Centre Hospitalier de Vichy dans le cadre du développement de passerelles et de partenariats inter-fonction publique visant à la mise en commun et au partage de ressources, notamment en matière de formation professionnelle ou de gestion de la mobilité professionnelle à l'échelle du territoire.
- Crédit proposée au 2ème trimestre 2019 d'un service commun pluridisciplinaire de santé au travail et de prévention des risques professionnels pour les 3 000 salariés permanents que composent le Centre Hospitalier de Vichy, de Vichy Communauté, et les communes de Vichy, Bellérive-sur-Allier et Cusset, sur la base d'un projet commun visant à l'amélioration des conditions de travail et intégrant des mises à dispositions croisées pour des niveaux de service similaires, et ce sans incidences financières.



## Etat d'avancement - Etape 2

### Mise en œuvre d'autres services mutualisés ou transferts de compétences

- > Priorité donnée à la mise en œuvre et au déploiement concerté des mutualisations déjà engagées depuis 2015 et susceptibles d'être finalisées d'ici 2020, pour les périodes les plus avancées prévus au schéma.
- > Transfert de la compétence enseignement musical et des personnels des écoles de musique de Vichy, Saint-Yorre, Cusset et Bellerive au 1<sup>er</sup> janvier 2017, étendue à l'école de musique de St Germain des Fossés au 1/9/2018. Elaboration en cours du projet d'établissement et de développement du CRD préfigurant le transfert de 2 antennes au sein d'un nouvel équipement au dernier trimestre 2019, et le développement du travail en réseau.
- > Accentuation de la coopération entre équipements sur la lecture publique, poursuite du travail dédié à l'harmonisation des tarifs et au développement des horaires d'ouverture, à l'adoption d'outils communs, ainsi qu'à la réalisation d'une véritable mise en réseau du fond et d'un schéma d'acquisition concerté des ouvrages (spécialisation des équipements par discipline). Evolutions effectives depuis le second semestre 2018.
- > Crédit du service commun des sports entre Vichy Communauté et la ville de Vichy au 1<sup>er</sup> janvier 2017 en appui d'une politique d'attractivité et de développement sportif, matérialisée par le transfert au 1/1/2019 au sein de l'EPCI de l'activité de promotion et de développement commercial de l'ensemble des infrastructures sportives de l'agglomération, assurée jusqu'à là par l'Office de Tourisme et de Thermalisme de Vichy.
- > Crédit d'un service commun espaces verts au 1<sup>er</sup> janvier 2018 entre Vichy Communauté et la ville de Vichy, porté à titre dérogatoire par la Ville de Vichy, couvrant l'ensemble du champ d'expertise nécessaire en matière d'ingénierie,
- > Crédit d'un service commun CTM au 1<sup>er</sup> janvier 2018 sur le nord de l'agglomération par 4 communes volontaires (Saint Germain des Fossés, Billy, Seuillet et Magnet), avec un portage dérogatoire par la ville de Saint Germain des Fossés : démarche expérimentale à l'échelle de l'agglomération.



# Perspectives de développement - Etape 2

Mise en œuvre d'autres services mutualisés ou transferts de compétences

- > Poursuite en 2019 de l'expérimentation positive en matière de CTM et des travaux pouvant conduire à de nouvelles mutualisation entre l'EPCI et ses 39 communes, limitées à certaines compétences techniques ou de nouvelles mutualisations (mise à disposition de matériel notamment), avec des niveaux de service adaptés à la taille et aux besoins des communes.
- > Préfiguration au cours de l'année 2019 des conditions de transfert de la compétence eau potable au 1er janvier 2020 et examen concomitant des conditions rapprochement de services opérationnels à vocation technique, dans une logique de transversalité, d'optimisation et de mutualisation des ressources sur le territoire.
- > Les travaux techniques visant à la création d'un CIAS se poursuivront au cours de l'année 2019 dans le cadre diagnostic des besoins identifiés, projetés, ou bien encore les plus prioritaires (notamment sur des communes ne pouvant soutenir une action sociale autonome). Cette analyse vise notamment à identifier l'ensemble des enjeux sociaux et territoriaux pour lesquels une refonte de la gouvernance et des modes de contractualisation avec nos partenaires institutionnels s'avère indispensable à moyen terme, pour une politique sociale cohérente sur le territoire.
- > Une évaluation qualitative et quantitative des conditions de mise en œuvre de ces expérimentations sera réalisée en fin d'année 2019, en lien avec les communes concernées, préfigurant la fin des conventions de services communs, la réalisation d'un bilan détaillé du schéma en cours, et l'examen d'un développement éventuel de nouvelles mutualisations à l'échelle du territoire, en fonction des besoins exprimés par les communes.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 4 B/ DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 FEVRIER

Objet de l'acte : 2019 ETAT D'AVANCEMENT DU SCHEMA DE MUTUALISATION ETABLIE  
POUR LA PERIODE 2015-2020

.....  
Date de décision: 28/02/2019

Date de réception de l'accusé 07/03/2019

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 28FEV2019\_4B

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20190228-28FEV2019\_4B-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .1

Fonction publique

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Date de la version de la 28/11/2018

classification :

.....  
Nom du fichier : 4B.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20190228-28FEV2019\_4B-DE-  
1-1\_1.pdf )